

## LE MOT DU PRÉFET

Déjà plus de 2 millions d'injections ont été réalisées dans le Var depuis un an, preuve de la mobilisation autour de l'État d'un grand nombre d'acteurs : collectivités locales, service départemental d'incendie et de secours, Armées, personnels de santé, en particulier les communautés professionnelles territoriales de santé, associations de sécurité civile... qu'ils en soient toutes et tous remerciés.

Cet effort, déployé depuis un an, nous devons le poursuivre et même l'amplifier ces prochaines semaines pour endiguer au plus vite la vague du nouveau variant qui déferle sur notre pays depuis plusieurs semaines.

Aujourd'hui, toutes les énergies sont réunies pour accroître nos capacités de vaccination et l'inauguration d'un nouveau centre à l'Escale Ronarc'h en est une parfaite illustration. La montée en puissance des autres centres libère aussi de nouveaux créneaux pour se faire vacciner.

Nous allons désormais nous employer à augmenter l'offre vaccinale pour les plus jeunes et répondre ainsi aux demandes des parents. La mobilisation se poursuit !

**Evence Richard**

## Point épidémiologique

### INDICATEURS DE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE POUR LE VAR AU 11 JANVIER 2022

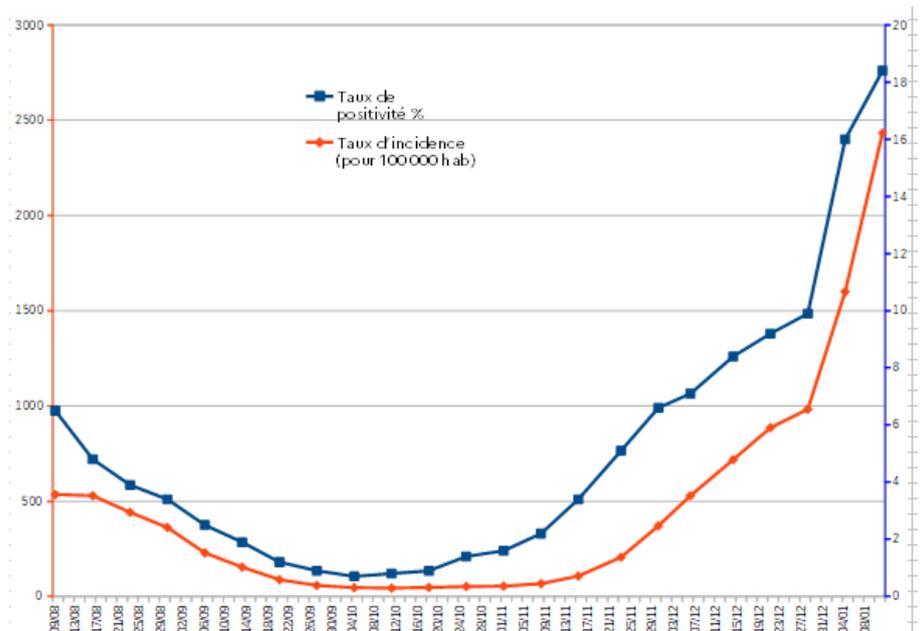
	S47 22/11 28/11	S48 29/11 05/12	S49 06/12 12/12	S50 13/12 19/12	S51 20/12 26/12	S52 27/12 02/01	S01 03/01 09/01
Nombre de tests réalisés	60219	79470	92123	102897	106488	107669	<b>141638</b>
Nombre de tests positifs	3994	5681	7711	9510	10560	17181	<b>26127</b>
Taux de positivité	6,60 %	7,10 %	8,40 %	9,20 %	9,90 %	16,00 %	<b>18,40 %</b>
Taux d'incidence (pour 100 000 hab)	372	529	718	886	983	1600	<b>2433</b>

### ➤ INDICATEURS SANITAIRES

- Nb de décès en établissement de santé : **1866**

- File active des patients hospitalisés en unité conventionnelle : **286**

- File active des patients hospitalisés en réanimation : **86**



## MISE À JOUR PROTOCOLE ÉDUCATION NATIONALE – CAS CONTACT

Lundi 10 janvier 2022, le Premier ministre a annoncé une simplification du protocole sanitaire dans les établissements scolaires, l'objectif étant de laisser au maximum les écoles ouvertes.

Ainsi, à **partir du vendredi 14 janvier 2022**, le protocole de contact-tracing, disponible [ICI](#), est le suivant :

- Les élèves identifiés comme cas contact à la suite de l'apparition d'un cas confirmé dans une classe peuvent **poursuivre la journée ou la demi-journée de classe**. Il n'est plus demandé aux parents de venir chercher leur enfant immédiatement.
- Les élèves cas contact de moins de 12 ans ainsi que les élèves de plus de 12 ans bénéficiant d'un schéma vaccinal complet se verront **remettre gratuitement 3 autotests en pharmacie** et n'auront plus à réaliser obligatoirement un test antigénique ou un test PCR.

Des tutoriels vidéo sont à la disposition des familles sur le site du [ministère de la Santé](#) pour réaliser un autotest.



- Il n'est plus demandé aux parents de présenter une attestation après chaque autotest. Ils devront produire, lors du retour en classe des enfants cas contact, **une attestation sur l'honneur unique** de réalisation du premier autotest, du résultat négatif de ce dernier ainsi que de leur engagement à réaliser les autotests à J+2 et à J+4, et à ne pas envoyer leur enfant à l'école si le résultat de l'un de ces autotests est positif.

## ACCUEIL DES ENFANTS DES PERSONNELS DE SANTÉ - ÉCOLES



En cas de cluster dans une classe ou en cas d'absence de professeur non remplacé et afin de permettre aux personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire d'assurer leur travail, leurs enfants peuvent être accueillis dans les écoles, **sur présentation d'un résultat de test PCR ou antigénique négatif**.

- ➡ Les professions qui peuvent bénéficier de cet accueil pour leurs enfants de **moins de 16 ans** :
  - Tous les personnels des établissements de santé ;
  - Les biologistes, infirmiers diplômés d'État, médecins, pharmaciens et préparateurs en pharmacie, sages-femmes, ambulanciers ;
  - Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du contact-tracing, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) et de vaccination (effecteurs comme personnels administratifs) ;
  - Tous les personnels des établissements et services médico-sociaux : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour personnes handicapées et d'aide sociale à l'enfance ; services d'aide à domicile pour personnes vulnérables ; services infirmiers d'aide à domicile ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) et CAARUD (Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction de risques pour Usagers de Drogues) ; centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus.

## DÉPISTAGE

Dans le contexte sanitaire particulièrement tendu que connaît le Var, le dépistage reste un moyen essentiel pour casser les chaînes de contamination.

➔ Le dépistage est possible :

- dans un laboratoire d'analyse pour la réalisation d'un test RT-PCR (résultats sous 24h) ;
- dans une pharmacie pour les tests antigéniques (résultats en 15 à 30 minutes) ;
- à domicile par la réalisation d'autotests disponibles en pharmacie. Les officines sont régulièrement approvisionnées et peuvent répondre à toutes les demandes. Ces autotests sont également disponibles en grandes surfaces jusqu'à la fin du mois de janvier.

**Il n'est désormais plus obligatoire de réaliser un test PCR pour confirmer un test antigénique positif. En revanche, un test PCR reste nécessaire après un autotest positif.**

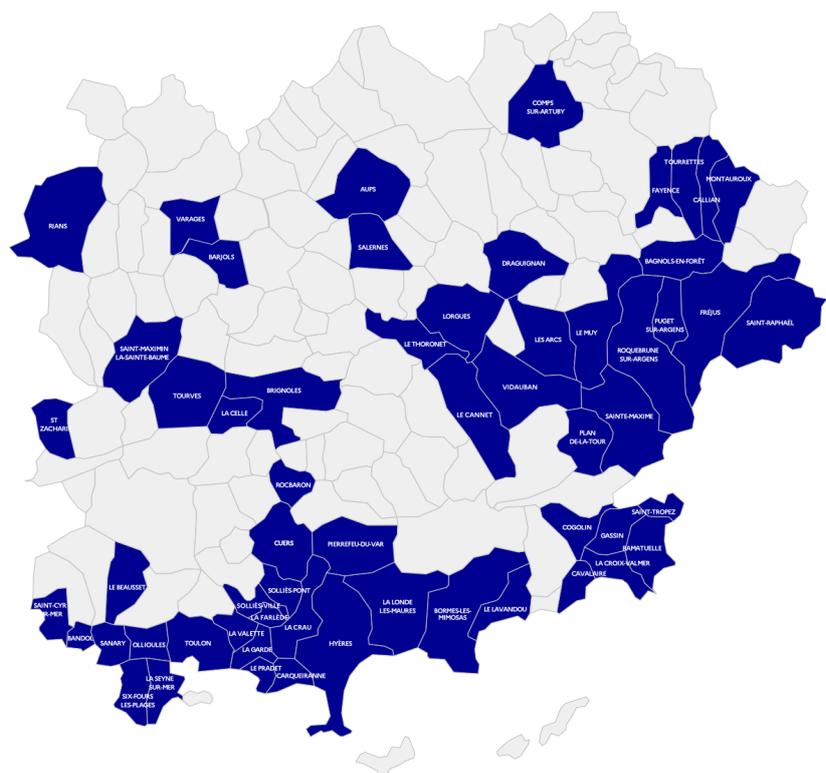
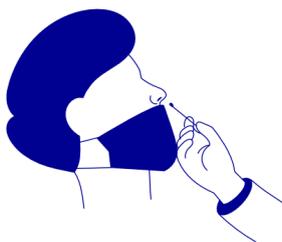
Retrouvez les réponses à vos questions sur les autotests sur le site du [ministère de la Santé](#).

Dans le département du Var, les services de l'État travaillent à la mise en place de structures destinées à renforcer les pharmacies, en y associant également les collectivités pour l'implantation de barnums de dépistage. Ces dispositifs viendront en complément des structures spécifiques **déjà existantes dans le département** :

## Centres de dépistage

Dans le Var

- Communes possédant au moins une structure de dépistage (hors pharmacies)



Vous pouvez également retrouver tous les points de prélèvement des tests RT-PCR et antigéniques (laboratoires et pharmacies) sur le site [Santé.fr](#).

## SE FAIRE VACCINER

### ➔ Pour les enfants de 5 à 11 ans

Dans le Var, des créneaux spécifiques sont ouverts depuis le 5 janvier dans certains centres permanents. Ils sont signalés en orange dans les tableaux suivants.

Aujourd'hui, ces créneaux sont saturés et de nouvelles lignes dédiées aux enfants vont être créées pour répondre aux demandes des familles.



Dès la semaine prochaine, l'escale Ronarc'h à Toulon proposera ainsi des rendez-vous sur le site [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)

### Rappel : l'accord des deux parents est désormais demandé pour la vaccination des 5-11 ans.

La présence d'au moins un parent accompagnateur est nécessaire et il doit être muni d'une attestation sur l'honneur du deuxième parent qui confirme également son accord.

Retrouvez toutes les informations sur la vaccination des 5-11 ans sur le site du [ministère de la Santé](#)

### ➔ Pour le rappel

Le délai de la dose de rappel est ramené à trois mois après la dernière injection ou la dernière infection au Covid-19.

À partir du 15 janvier, si vous avez entre 18 et 64 ans et que votre dernière injection (ou votre dernière infection à la Covid) date de plus de 7 mois, votre pass sanitaire sera désactivé. Pour prolonger sa validité, vous devrez prendre rendez-vous pour votre 3e dose.

Une aide au calcul de la date de rappel est disponible en cliquant [ICI](#)

### ➔ Les centres de vaccination ouverts ce week-end des 15 et 16 janvier

Commune	Adresse	Centres de vaccination ouverts Week-end des 15 et 16 janvier 2022		
		15/01/22		16/01/22
TOULON	Salle Franck Arnal Rue Vincent Scotto	9h-12h	9h-11h30 pour les 5-11 ans	Fermé
	Escale Amiral Ronarc'h 1 avenue Amiral Aube	10h-18h		10h-18h
LA SEYNE-SUR-MER	ESAJ Avenue Yitzhak Rabin	9h-17h	12h30-17h30 pour les 5-11 ans	Fermé
BRIGNOLES	Salle polyvalente Complexe sportif JJ Marcel Site du Vabre	9h-19h	14h-19h pour les 5-11 ans	9h-13h
DRAGUIGNAN	Complexe Saint-Exupéry Place de la Paix	9h-12h30		Fermé
FREJUS	Base Nature Espace Caquot 1196 Boulevard de la Mer	9h-17h		9h-13h pour les 5-11 ans
GRIMAUD	Parking complexe sportif des Blaquières -Sous-Chapiteau RD 61 Route des Blaquières	8h30- 12h30		Fermé
SANARY (centre éphémère)	Salle polyvalente de la Guicharde 299 avenue du stade	9h-17h		Fermé
LA VALETTE-DU-VAR (centre éphémère)	Centre commercial Avenue 83	9h-17h		Fermé

## ➔ 13 centres de vaccination permanents

Commune	Adresse	Jours et horaires d'ouverture du 17 au 23 janvier								
		Lun 17	Mar 18	Mer 19		Jeu 20	Ven 21	Sam 22		Dim 23
TOULON	Salle Franck Arnal Rue Vincent Scotto	9h-17h	9h-17h	9h-17h	14h-16h30	9h-17h	9h-17h	9h-12h	9h-11h30	
	Escale Amiral Ronarc'h 1 avenue Amiral Aube	9h-17h	9h-17h	9h-17h		9h-17h	9h-17h	10h-18h		10h-18h
LA SEYNE-SUR-MER	ESAJ Avenue Yitzhak Rabin	9h-17h	9h-17h	9h-17h	12h30-17h30	9h-17h	9h-17h	9h-17h	12h30-17h30	
HYERES-LES-PALMIERS	Espace de la Villette (à côté de l'Espace 3000)	8h30-14h	8h30-14h	8h30-14h		8h30-14h				
LA LONDE-LES-MAURES	Salle du « Chêne et l'Olivier 2 » Boulevard Azan	8h-17h		8h-17h	18h-19h		8h-17h			
SAINT-MAXIMIN LA SAINTE-BAUME	Salle des fêtes Place de Lattre de Tassigny	9h-17h		9h-17h			9h-17h			
BRIGNOLES	Salle polyvalente Complexe sportif JJ Marcel Site du Vabre	9h-19h	9h-19h	9h-19h	9h-13h	9h-19h	9h-19h	9h-19h		9h-13h
AUPS	Foyer des Jeunes Romano Place Frédéric Mistral					10H-17H				
DRAGUIGNAN	Complexe Saint-Exupéry Place de la Paix	9h-17h	9h-17h	11h-19h	11h-15h	9h-17h	9h-17h	9h-17h		
FAYENCE	Gymnase Camille Courtois 38 avenue Robert Fabre	9h-17h	9h-17h	9h-17h		9h-17h				
FREJUS	Base Nature Espace Caquot 1196 Boulevard de la Mer	9h-17h	9h-17h	9h-17h		9h-17h	9h-17h	9h-17h		9h-13h
GRIMAUD	Parking complexe sportif des Blaquières - Sous-Chapiteau RD 61 Route des Blaquières	8h30-12h30	15h-18h	8h30-12h30	8h30-17h30	8h30-12h30	8h30-12h30	8h30-17h30		
LE LUC	Espace culturel JL Dieux Rue Pierre Gaudin	8h-18h			8h-18h		8h-18h			

## ➔ 5 centres de vaccination éphémères

Commune	Adresse	Prise de rendez-vous	1ère et 2ème injections, rappel
Sanary-sur-Mer	Salle polyvalente de La-Guicharde 299 avenue du Stade	Doctolib	Jusqu'au 15 janvier 2022 De 9h à 17h
La Valette du Var	Centre commercial Avenue 83	Sans rendez-vous	Jusqu'au 22 janvier 2022 (sauf le dimanche 16 janvier) De 9h à 17h
	Salle Pierre Bel 77 avenue Grenadier d'Empire Charles Chabaud	Rendez-vous CCAS au 04 94 20 92 70 de 9h à 12h et de 14h à 16h30	<b>Le 19 janvier 2022</b> De 9h à 10h et de 16h à 17h pour les 5-11 ans De 10h à 16h pour les plus de 12 ans
Carqueiranne	Maison des associations Clair Val Chemin du Petit Lac	Par téléphone au 04 94 58 50 33	Le 20 janvier 2022 De 9h à 17h
Solliès-Pont	Salle des Fêtes Rue Lucien Simon	Sans rendez-vous	Les 19-20-21 janvier 2022 De 9h à 12h et de 13h à 18h

➔ Le Vaccinobus de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se rendra à Bargemon le 18 janvier.

## ➔ Les chiffres de la vaccination dans le Var



Au 12 janvier au soir,

**820 807** personnes ont reçu la 1<sup>re</sup> injection

**1 198 011** personnes ont reçu 2, 3 ou 4 injections

**2 018 818** injections ont été réalisées.

## ADAPTATION DES PROTOCOLES SANITAIRES



Pour faire face à l'épidémie, le renforcement des protocoles sanitaires se poursuit dans les domaines suivants :

➔ Événementiel professionnel (congrès, foires, salons) Salons

L'ensemble des protocoles sanitaires en milieu professionnel est consultable sur le site du ministère de l'économie en cliquant [ICI](#)

➔ Protocole sur les établissements culturels, qui précise les conditions de jauges, de port du masque et de consommation de nourriture et de boissons Culture

➔ Protocole sur les établissements sportifs Sports

## VOYAGES DEPUIS ET VERS L'ÉTRANGER



Depuis ce vendredi 14 janvier au matin, pour les déplacements entre le Royaume-Uni et la France, de nouvelles règles s'appliquent :

- tous les voyageurs, vaccinés ou non, devront présenter au départ **un test négatif (PCR ou test antigénique) de moins de 24h** ;
- pour les voyageurs vaccinés, il n'y aura **plus d'obligation de justifier d'un motif impérieux** pour venir en France, **ni d'obligation de respecter une période d'isolement** à l'arrivée sur le territoire national. À ce titre, la nécessité de s'enregistrer en ligne préalablement au déplacement sera levée. Des dépistages pourront être conduits dans les lieux d'arrivée ;
- pour les voyageurs non vaccinés, les déplacements en provenance ou à destination du Royaume-Uni seront autorisés sous réserve de pouvoir justifier d'un **motif impérieux** valable pour les pays « rouges ».

Les voyageurs non vaccinés en provenance du Royaume-Uni devront continuer de s'enregistrer, avant leur départ, sur la [plateforme numérique « éOS passager »](#), permettant notamment de renseigner l'adresse de leur séjour en France. Ils devront, à leur arrivée en France, observer une période stricte de quarantaine de **10 jours** à ce lieu ; cette quarantaine sera contrôlée par les forces de l'ordre.

Vous pouvez consulter la classification des pays et les modalités de déplacement en cliquant [ICI](#)

